2014-5886
2015-01-28

LANDSCAPE OIL
INSECTICIDE DE PULVÉRISATION ÉMULSIFIABLE

Pour usage contre les tétranyques, les poux de serre, les cochenilles, les aleurodes, le thrips des petits fruits et les autres ravageurs des cultures ornementales de serre, de pépinière et d'aménagement paysager qui figurent sur la présente étiquette.

COMMERCIAL

GARANTIE : Huile minérale à 99 %

N° D'HOMOLOGATION 28124 – LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER



POISON

IRRITANT POUR LES YEUX

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
Contenu net : 1 L - 208 L

Plant Products Inc.
50 Hazelton St.
Leamington, Ontario, Canada
N8H 3W1
Téléphone : 1-519-326-9037

PRÉCAUTIONS :
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Nocif en cas d'ingestion. Ne pas avaler. Nocif en cas d'inhalation. Ne pas respirer le brouillard de pulvérisation. Peut irriter les yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains après l'utilisation. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes pendant le mélange, le chargement et l'application ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation. Porter un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH (National Institute of Occupational Safety and Health) pendant les pulvérisations foliaires en serre. Ne pas entrer dans des sites traités ni autoriser quelqu'un à le faire pendant le délai de sécurité de 12 heures.

PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI : Toutes les huiles horticoles perturbent ou retardent la transpiration et la respiration des plantes au cours de la période d'évaporation. NE PAS APPLIQUER PENDANT LES PÉRIODES DE SÉCHERESSE, QUAND LES PLANTES MONTRENT UN STRESS DÛ À L'HUMIDITÉ, EN CAS DE TEMPÉRATURE TRÈS ÉLEVÉE OU TOUT JUSTE AVANT OU PENDANT UNE PÉRIODE DE GEL. Ne pas utiliser LANDSCAPE OIL dans les 30 jours avant ou après avoir utilisé du soufre. Ne pas utiliser conjointement avec ou peu après un traitement avec des composés dinitrés, des fongicides comme le captane, le folpet, le karathane, le morestan, ou tout autre produit qui contient du soufre.

PREMIERS SOINS :

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit contient un distillat de pétrole. Traiter selon les symptômes.
AVIS AU MÉDECIN : Contient du distillat de pétrole; faire vomir peut causer une pneumonie par aspiration. L'aspiration peut se produire après la déglutition ou le vomissement et causer, parfois de façon différée, une atteinte pulmonaire grave.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :
Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.
Lors de l'utilisation dans un habitat terrestre : Ne pas appliquer directement sur de l'eau ou des eaux de surface, ni sur des zones intertidales se situant sous la ligne moyenne des hautes eaux. Ne pas contaminer l'eau au moment de l'élimination des eaux de lavage ou de rinçage de l'équipement.
La dérive ou le ruissellement du produit peut nuire aux organismes aquatiques dans les plans d'eau adjacents aux sites traités.
Pour éviter le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur les pentes modérées ou fortes, le sol compacté ou la glaise. Éviter l'application quand une pluie forte est prévue.
La contamination des zones aquatiques par le ruissellement peut être réduite en ajoutant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant 3 fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination du produit non utilisé ou non requis, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

PLANTES SENSIBLES :

Pour éviter les dommages, NE PAS APPLIQUER SUR les plantes suivantes : THUYA OCCIDENTAL, HÊTRE À GRANDES FEUILLES, NOYER CENDRÉ, CARYER, NOYER ET PIN BLANC. LE FEUILLAGE DES VARIÉTÉS BLEUES DE GENÉVRIER ET D'ÉPINETTE SUBIRA UNE DÉCOLORATION PERMANENTE. L'érable du Japon, la fougère-houx japonaise, l'érable à sucre et l'érable argenté peuvent être sensibles aux pulvérisations à l'huile. Les plantes non ligneuses comme les fougères peuvent subir des dommages. Le produit peut causer des dommages aux pommes Red Delicious, Empire et Mutsu. Ne pas appliquer sur les pommes ou les poires après le stade de l'éclatement. Dans le cas des pêches, n'effectuer qu'une seule application par saison. Ne pas appliquer sur les plantes à larges feuilles persistantes ni sur les palmiers lorsqu'une période de gel est prévue dans les 3 semaines suivant l'application. Éviter de pulvériser pendant ou immédiatement avant un temps chaud (plus de 30 °C), des vents chauds et secs ou la pluie. Ne pas appliquer si un gel est prévu avant que le produit pulvérisé ne soit sec.

Il faut déterminer le moment précis pour le traitement selon les conditions de croissance et climatiques locales. S'adresser aux autorités agricoles provinciales ou consulter le calendrier provincial des pulvérisations pour de plus amples renseignements concernant l'usage des huiles de pulvérisation. **Il est essentiel de couvrir entièrement la plante pour que le traitement soit efficace. Éviter la pulvérisation hors cible.**

MODE D'EMPLOI :

Instructions pour préparer le mélange : Suivre toutes les PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI. Remplir le réservoir partiellement d'eau et commencer l'agitation. Ajouter l'insecticide de pulvérisation émulsifiable LANDSCAPE OIL, puis le restant de l'eau. Agiter sans arrêt, si cela est possible, pour assurer l'homogénéité du mélange huile-eau. Pulvériser pour mouiller à fond tous les insectes ravageurs et les surfaces des plantes. Éviter la pulvérisation hors cible.

Le produit n'étant pas homologué pour l'utilisation dans les bassins d'eau, **NE PAS** l'utiliser pour éradiquer les insectes ravageurs dans les bassins d'eau.
NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

Période propice à l'application : L'insecticide de pulvérisation émulsifiable LANDSCAPE OIL peut être appliqué à différents moments selon le stade de développement de la plante et celui de l'acarien ou de l'insecte ravageur. En règle générale, les applications au stade dormant sont faites n'importe quand avant le grossissement ou l'éclatement des bourgeons. Une application faite tôt au printemps demeure une application au stade dormant, mais effectuée plus près du moment de l'éclatement des bourgeons. Le stade de fin de dormance a lieu lorsque le bout des feuilles sort à peine des bourgeons. Les applications d'été sont effectuées lorsque les feuilles sont complètement ouvertes. À l'intérieur de cette période d'application générale, les spécialistes provinciaux sur le terrain peuvent recommander un temps d'application plus précis qui coïncidera avec le stade de développement où l'insecte ravageur est le plus vulnérable. Suivre attentivement les directives d'emploi présentées dans le tableau ci-dessous; de nombreuses plantes pourraient subir des dommages si le traitement est effectué à un moment d'application autre que celui recommandé. À moins d'une recommandation précise en ce sens, éviter de pulvériser lorsque les feuilles sortent des bourgeons et croissent.

PLANTES ORNEMENTALES, ARBRES D'OMBRAGE ET ARBUSTES	**INSECTES RAVAGEURS OU ACARIENS**	**LITRES DE PRODUIT PAR 1 000 LITRES D'EAU**	**PÉRIODE PROPICE À L'APPLICATION**
PLANTES ORNEMENTALES, ARBRES D'OMBRAGE ET ARBUSTES (pommier, frêne, morelle douce-amère, cerisier, pommetier, orme, fusain, pruche, houx commun, genévrier, lilas, tilleul, magnolia, érable, sorbier d'Amérique, chêne, pachysandre, pêcher, pin, prunier, épinette, tulipier, viorne, saule) ***VOIR LES PRÉCAUTIONS POUR LES PLANTES SENSIBLES***	Cochenilles immatures (cochenille floconneuse de l'érable, cochenille du fusain, cochenille ostréiforme, cochenille de l'orme, tétranyque rouge du pommier, lécanie de Fletcher, cochenille dorée du chêne, cochenille de la pruche, cochenille du houx, cochenille du magnolia, cochenille virgule du pommier, cochenille des aiguilles du pin, cochenille-tortue du pin, cochenille des bourgeons de l'épinette, tétranyque de l'épinette, cochenille du tulipier)	Feuillus : 20 - 30 Toutes les autres espèces : 10 - 15	Dormance
	Tétranyques	Feuillus : 20 - 30 Toutes les autres espèces : 10 - 15	Dormance
Pommier, cerisier, pommetier, orme, sorbier d'Amérique, prunier, pêcher	Tétranyque rouge du pommier	20	Du stade dormant jusqu'à l'éclatement (pommier : stade de l'éclatement à la fin de la dormance; prunier : stade de l'éclatement; cerisier et pêcher : stade de la préfloraison; orme et sorbier d'Amérique : stade dormant)
Pruche, cultivée en champ ou en contenant	Puceron lanigère de la pruche (nymphes)	20	Dormance
POIRIER	Psylle du poirier	20	Fin de dormance
	Phytopte du poirier	30	Dormance

PULVÉRISATION D'ÉTÉ :

CULTURE	INSECTES RAVAGEURS OU ACARIENS	LITRES DE PRODUIT PAR 1 000 LITRES D'EAU	PÉRIODE PROPICE À L'APPLICATION
Arbres d'ombrage ornementaux, conifères et arbustes rustiques	Poux de serre, tétranyques rouges, cochenilles et larves d'aleurodes	20	Pulvérisations d'été. Appliquer lorsqu'un programme de surveillance indique qu'un traitement est requis. Consulter le calendrier provincial des pulvérisations pour les recommandations.
Pruche (*Tsuga* spp.), cultivée en champ ou en contenant, épinette de Yeddo (*Picea jezoensis*) et épicéa à queue de tigre (*Picea polita*)	Puceron lanigère de la pruche - œufs et adultes	20	Traiter au taux approprié après avoir vérifié la présence des stades sensibles. La ponte à lieu en mai ou juin, et les stades mobiles sont présents en juin ou juillet. Traiter aux 2 semaines ou plus selon les résultats du dépistage. Ne pas faire plus de 4 traitements consécutifs.
	Puceron lanigère de la pruche - jeunes larves (stades mobiles)	10	

MISE EN GARDE : La pulvérisation d'huile minérale en été peut causer des dommages aux plantes et au feuillage ou une décoloration permanente du feuillage de certaines variétés de plantes. Suivre toutes les PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI et les autres PRÉCAUTIONS figurant sur cette étiquette. Pour réduire au minimum le risque de dommages aux plantes et au feuillage, faire un test en appliquant le produit sur une petite partie de la plante à traiter et surveiller durant 24 heures pour vérifier l'apparition de dommages.

<table>
<tr><th>PLANTES ORNEMENTALES CULTIVÉES EN SERRE</th><th>INSECTES RAVAGEURS OU ACARIENS</th><th>VOLUME DE PRODUIT DANS 1 LITRE D’EAU</th><th>PÉRIODE PROPICE À L’APPLICATION</th></tr>
<tr><td>APPLICATION FOLIAIRE

VOIR LES PRÉCAUTIONS POUR LES PLANTES SENSIBLES CI-DESSOUS</td><td>Thrips des petits fruits (Frankliniella occidentalis)
Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum, Bemisia spp.)
Poux de serre (Coccidae, Diaspididae)
Cochenilles (Pseudococcidae)
Tétranyques (Tetranychidae)</td><td>20 mL</td><td>Lorsqu’un programme de surveillance indique qu’un traitement est requis.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">TREMPAGE DES BOUTURES OU DES PLANTES

VOIR LES PRÉCAUTIONS POUR LES PLANTES SENSIBLES CI-DESSOUS</td><td>Thrips des petits fruits (Frankliniella occidentalis)</td><td>5 mL</td><td rowspan="2">Une seule application, avant la plantation. Submerger les boutures durant au moins 1 minute.</td></tr>
<tr><td>Aleurodes (Trialeurodes vaporariorum, Bemisia spp.)</td><td>2,5 - 5 mL</td></tr>
<tr><td colspan="4">MISE EN GARDE : La pulvérisation foliaire d'huile minérale ou le trempage des boutures ou des plantes dans l'huile minérale au stade de non-dormance peuvent causer des dommages aux plantes ou au feuillage, une décoloration permanente du feuillage ou la mort de certaines variétés de plantes. Suivre toutes les PRÉCAUTIONS LIÉES À L'EMPLOI et les autres PRÉCAUTIONS figurant sur cette étiquette. Pour réduire au minimum le risque de dommages aux plantes et au feuillage, faire un test en appliquant le produit sur une petite partie de la plante à traiter et surveiller durant 24 heures pour vérifier l'apparition de dommages.
Lors de l'emploi de l'insecticide de pulvérisation émulsifiable LANDSCAPE OIL pour le trempage des boutures de poinsettia ou d'autres plantes sensibles à l'application d'huile minérale, les boutures doivent être submergées dans de l'eau douce durant au moins 1 minute après leur retrait du bain d'insecticide, pour enlever l'excédent d'huile. Cela aidera à réduire le risque de phytoxicité au minimum, mais peut aussi réduire l'efficacité du produit contre les ravageurs ciblés.

NE PAS laisser les effluents ou les eaux de ruissellement provenant des serres qui contiennent ce produit d'entrer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs ou autres eaux.</td></tr>
</table>

ZONES TAMPONS :

L'utilisation des méthodes ou du matériel de pulvérisation suivants NE requiert PAS de zone tampon : pulvérisateur manuel ou pulvérisateur à réservoir dorsal et traitement localisé. Lors de l'emploi d'un mélange en cuve, il faut lire l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat ni lorsque les vents soufflent en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (à déterminer à l'extérieur de cette zone, du côté d'où vient le vent).

NE PAS appliquer ce produit par voie aérienne.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous doivent séparer le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, qui délimite l'habitat d'eau douce sensible (p. ex., lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, crique, marais, ruisseau, réservoir et milieu humide) ou de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :			
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur pneumatique	Plantes ornementales, arbres d'ombrage et arbustes, pruche	5	3	1	0
	Fruits à pépins et fruits à noyau	20	10	3	1

AVIS À L'UTILISATEUR :

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. Toute utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

0311